



Le 21 mars 2024

## Inscriptions Scolaires 2024-2025

### Public Concerné :

- Les enfants nés en 2021 (1<sup>ère</sup> année de maternelle)
- Les nouveaux arrivants sur la commune

Les inscriptions scolaires peuvent se faire :

- **En Mairie : mercredi 15 mai 9h-12h et 14h-17h et le vendredi 17 mai 14h -17h**
- **Par voie électronique pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer : [service.jeunesse@ban-saint-martin.fr](mailto:service.jeunesse@ban-saint-martin.fr) ou envoyer par voie postale à Mairie du Ban-Saint-Martin 1 avenue Henri II.**

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la Mairie :

<https://www.ban-saint-martin.fr>

Les pièces à fournir en copies sont

- La fiche de renseignements
- Le Livret de Famille – pages des parents et enfant(s) concerné(s) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois – facture gaz, eau, électricité...
- Le carnet de santé de l'enfant – pages vaccinations ;
- Le cas échéant, le jugement de divorce ou séparation précisant la garde de l'enfant ;
- Pour les nouveaux arrivants : le certificat de radiation de l'ancienne école
- L'assurance extra-scolaire
- La fiche sanitaire de liaison

**Le dossier d'inscription est commun pour l'inscription à l'école, au périscolaire (matin-soir) et à la cantine.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Mairie :

- Par mail : [service.jeunesse@ban-saint-martin.fr](mailto:service.jeunesse@ban-saint-martin.fr)
- Par téléphone au 03 87 30 13 15 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h.

Très cordialement.

Alain ARRIAT

Adjoint aux affaires scolaires

